



# LE SAVIEZ VOUS ?

**Georgette CHAILLOT-NIKOLITCH**  
**Pionnière de la probation**

**VOUS SOUHAITEZ NOUS PROPOSER UN PROCHAIN SUJET ?**  
**SNEPAP@FSU.FR**



## "Georgette Chaillot-Nikolitch

intègre le barreau de la cour d'appel de Paris le 10 octobre 1929. Pendant 17 années, elle est une avocate éloquente, dont l'habileté à l'audience est soulignée dans les gazettes des chroniqueurs judiciaires.

Le 16 mai 1946, alors que la loi autorisant l'**accès des femmes à la magistrature** est promulguée depuis à peine un mois, elle est l'**une des premières avocates à demander son intégration**.

Chargée des questions « post pénales » dès ses débuts à Orléans, les premières ébauches de système de probation suscitent immédiatement son intérêt, lorsque l'application des peines entre dans le champ judiciaire. « Je dois l'avouer, j'ai été un peu surprise (...). Cette prison, de par son essence même, de par son rôle, peut-elle guérir ? » s'interroge-t-elle.

Elle devient **membre d'un des premiers comités d'assistance et de placement des libérés** (CPAL, ancêtre des actuels SPIP services pénitentiaires d'insertion et de probation), instaurés en 1946 au siège de chaque tribunal sur le modèle de la probation anglaise.

Percevant l'enjeu majeur pour la justice dans les années qui suivront, elle défend avec ferveur cette nouvelle méthode destinée à la lutte contre la récidive et à favoriser la réinsertion : « Moi je crois à cette œuvre, et je fais l'impossible pour caser mes bonshommes, (...) je vais enquêter moi-même auprès des chefs d'entreprise pour savoir si c'est le manque de travail ou la mauvaise volonté qui m'empêchent de placer ces délinquants, souvent plus faibles que méchants (...). Je choisis moi-même le personnel chargé de les surveiller à distance. »

Femme de conviction et d'énergie, Georgette Chaillot-Nikolitch est l'**une des premières magistrates engagées sur le terrain de l'insertion et du suivi des condamnés**. Son approche de la matière pénitentiaire reflète sa profonde humanité et son sens de l'action, mais aussi son caractère visionnaire et son sens de l'innovation, au profit d'une justice inscrite au cœur de la condition humaine."

*Gwenola Joly-Coz, Première présidente de la cour d'appel de Poitiers*

*Ombeline Mahuzier, Procureure de la République de Châlons-en-Champagne*

*Femmes de droit - Journal Spécial des Sociétés - Mercredi 3 août 2022 - N° 31*

[article.pdf](#)

